

14ème législature

Question N° : 30930	De M. Marc Le Fur (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > entreprises	Tête d'analyse > aides de l'État	Analyse > pertinence. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 02/07/2013 Réponse publiée au JO le : 22/10/2013 page : 11071 Date de renouvellement : 08/10/2013		

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le soutien de l'État aux chambres consulaires Un rapport sur les aides publiques rédigé par MM. Demaël, Jurgensen et Queyranne sur les aides aux entreprises vient d'être remis au ministère des finances. Ce rapport a examiné les 6 000 aides aux entreprises existantes, dont le montant annuel s'établit à 110 milliards d'euros. Ce rapport suggère de modifier la compensation dont bénéficient les chambres de commerces et d'industrie et les chambres des métiers et de l'artisanat au titre de la prise en charge de missions d'intérêt général. Cette proposition a suscité de nombreuses inquiétudes dans les chambres consulaires qui subissent déjà de plein fouet les effets de la crise économique. Il lui demande de lui préciser les suites envisagées à cette proposition contestée, alors que le Gouvernement doit dévoiler ses arbitrages sur le sujet du prochain comité interministériel pour la modernisation de l'action publique.

Texte de la réponse

La mission Queyranne-Demaël-Jurgensen sur les interventions économiques en faveur des entreprises a présenté son rapport au ministre du redressement productif le 18 juin 2013, après quatre mois de travaux. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique (MAP) pilotée par le Premier ministre. L'objet de cette mission était d'analyser 46,5 Mds€ de dépenses publiques, à raison de 40 Mds€ pour l'État et de 6,5 Mds€ pour les collectivités territoriales, consacrées au soutien des entreprises et aux autres acteurs économiques (investisseurs, salariés, organismes sans but lucratif), sous diverses formes (subventions, prêts, garanties, avances, réductions d'impôt et de cotisations sociales), dans le but de proposer des simplifications et des rationalisations permettant de dégager jusqu'à 2 Mds€ d'économies au titre de 2014 et 2015. Les propositions de la mission s'articulent autour de trois grandes orientations : conforter les interventions les plus pertinentes, réformer les aides et soutenir les moins justes et les moins efficaces, simplifier les dispositifs. A l'occasion du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, le Gouvernement a décidé de recentrer ses interventions économiques autour de quatre priorités (innovation, industrie, investissement et international) et de rationaliser les aides aux entreprises en supprimant les doublons et les dispositifs inéquitables ou inefficaces, afin de permettre, dès l'année 2014, 1,1 Md€ d'économies. C'est dans ce contexte que le financement des organismes consulaires a été examiné, et qu'une baisse du plafonnement de leurs ressources fiscales affectées a été décidée. Au-delà de la question du financement, le Gouvernement oeuvre à un renforcement du pilotage stratégique des réseaux consulaires (chambres de commerce et d'industrie et chambres des métiers et de l'artisanat) au moyen de contrats d'objectifs et de performance. Un tel contrat a ainsi été conclu entre l'Etat et l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) le 28 mai 2013. La ministre de l'artisanat, du commerce



et du tourisme a par ailleurs annoncé la signature d'une convention-cadre nationale entre l'Etat et l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) d'ici la fin de l'année 2013. Cette convention nationale sera ensuite déclinée au niveau local entre l'Etat et les chambres de métiers et de l'artisanat de niveau régional. Ce renforcement de la gouvernance des établissements consulaires répond à la double volonté du Gouvernement de préserver la compétitivité des entreprises tout en rétablissant les comptes publics.